YERRES

Services Techniques
N° Tél. : 01.69.49.77.10
N/Réf : NDA/MG/MC

DECISION N° 2007/59

OBJET : Mission d'assistance technique au Maître d'Ouvrage pour la conception du Dossier de Consultation des Entreprises et le suivi des travaux relatifs à la création d'une fontaine et d'un arrosage automatique sur le site du rond-point des Deux Rivières confiée à Louis BENECH, Paysagiste.

Le Député-Maire de la Commune d' Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 4 avril 2001, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courante visées à l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 28 juin 2001, 24 janvier 2002 et 27 juin 2002 modifiant et complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire, respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de réalisation d'emprunts,

VU le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

VU la délibération n° 2004/12/819 du 16 décembre 2004 modifiant le Code Local des Procédures Adaptées pour la passation des Marchés Publics dont le montant est inférieur à 210.000 € H.T.,

CONSIDERANT que la Commune souhaite confier à un architecte paysagiste une mission d'assistance technique au Maître d'Ouvrage pour la conception du Dossier de Consultation des Entreprises et le suivi des travaux relatifs à la création d'une fontaine et d'un arrosage automatique sur le site du rond-point des deux rivières,

CONSIDERANT que le montant estimé de la prestation (3 600 € H.T) étant inférieur au seuil de 4 000 € H.T, le représentant de la personne publique n'a pas procédé à une publicité ni à une mise en concurrence,

CONSIDERANT que la proposition de Louis BENECH Paysagiste correspond aux intérêts de la Commune,

-DECIDE-

DE confier une mission d'assistance technique au Maître d'Ouvrage pour la conception du Dossier de Consultation des Entreprises et le suivi des travaux relatifs à la création d'une fontaine et d'un arrosage automatique sur le site du rond-point des Deux Rivières à Monsieur Louis BENECH, Paysagiste : 4 cité Saint CHAUMONT 75019 PARIS,

DIT que le prestataire sera rémunéré sur la base d'un prix global et forfaitaire de 3.791,25 € H.T. soit 4.534,33 € T.T.C.

DIT que les honoraires seront réglés comme suit :

- 30 % à la commande,
- 30 % au démarrage des travaux,
- 40 % à la fin des travaux

DIT que les crédits nécessaires sont prévus au budget de l'exercice en cours.

Fait à Yerres, le 14 février 2007

Le Député-Maire,

MAIRIE D'YERRES 91 (Essonne) 201

Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président du Val d'Yerres
Communauté d'Agglomération